
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_181

**OBJET : CREATION DU POSTE CHEF
DE PROJET TRANSITION
TOURISTIQUE**

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 8 décembre 2021

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 31</i> <i>Pouvoirs : 4</i> <i>Votants : 35</i></p> <p>Résultat des votes :</p> <p><i>Pour : 35</i> <i>Abstention : 0</i> <i>Contre : 0</i></p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Marilyn ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT ((Saint Pierre d'Entremont 73), Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche)</p> <p>Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Mathias LAVOLE à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Bertrand PICHON MARTIN à Anne LENFANT ; Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ;</p>
--	--

CONSIDÉRANT que la CC Cœur de Chartreuse fait partie des 8 territoires lauréats du programme Avenir Montagne Ingénierie Alpes,

CONSIDÉRANT la nécessité d'un point de vue opérationnel de recruter un chef de projet transition touristique qui suivra l'ensemble du programme Avenir Montagne Ingénierie Alpes,

Mme la Présidente rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Mme la Présidente indique que la création de l'emploi de chef de projet transition touristique est justifiée par la nécessité d'effectuer les missions présentées lors de l'appel à projets Avenir Montagne Ingénierie Alpes. Cet emploi correspond au grade d'Attaché, catégorie A, filière administrative. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 35 heures hebdomadaires. Ce poste est créé pour une durée de 2 ans conformément au financement acquis dans le programme Avenir Montagne Ingénierie Alpes.

Mme la Présidente précise que la nature des fonctions suivantes justifie particulièrement le recours à un agent contractuel pour les missions suivantes :

- Finaliser la définition de la stratégie de transition touristique de Cœur de Chartreuse et le programme d'action qui en découle ;
- Mobiliser les connaissances, les compétences et les ressources permettant la finalisation de la stratégie et la mise en œuvre collaborative du programme d'action ;
- Programmer et suivre les études opérationnelles jugées indispensables pour la définition et la réalisation des projets du programme d'action ;
- Accompagner les porteurs de projets publics et privés dans la mise en œuvre des projets contribuant à la stratégie de transition et ce plus particulièrement sur les axes prioritaires suivantes :
 - Transition du domaine skiable Cœur de Chartreuse ;
 - Diversification économique s'appuyant sur la valorisation durable des patrimoines et des ressources locales ;
 - Accompagner les expériences renforçant et qualifiant la capacité en lits touristiques marchands de la destination ;
 - Transformer la surfréquentation des sites naturels en atout durable pour le territoire.

- Animer les différents lieux d'implication et de gouvernance en lien d'action et notamment le laboratoire vivant ;
- Structurer et assurer l'évaluation et le reporting de la démarche et des actions réalisées ;
- Participation et contribution aux réseaux des développeurs touristiques dont celui mis en place à travers le dispositif « Avenir Montagne » ;
- Faciliter l'accueil de délégations extérieures à Cœur de Chartreuse dans le cadre de voyages d'échange.

Le niveau de recrutement doit impérativement correspondre à un Bac + 5 type Ecole d'Ingénieur, Master en aménagement, Ecole Supérieure de Tourisme,... . Il est souhaité que l'agent recruté ait une expérience d'au moins 5 ans de sujets similaires.

La rémunération pourra être comprise entre l'indice majoré minimum 390 et l'indice majoré maximum 821.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (35 POUR)

- **CRÉÉ** l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.
- **CRÉÉ** un poste de chef de projet transition touristique pour occuper les missions citées ci-dessus de catégorie A, rémunéré à l'indice majoré minimum 390 et l'indice maximum 821 à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 14 décembre 2021.
- **INSCRIT** les crédits prévus à cet effet au budget général chapitre 012.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 16 décembre 2021,

La Présidente,
Anne L'ENFANT

